



Direction générale Droits de l'Homme et Etat de Droit
Service de la dignité humaine et de l'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes passe par leur égalité sur les plans de la visibilité, de l'autonomisation, de la responsabilité et de la participation dans tous les domaines de la vie publique et privée. Elle implique également l'égalité des femmes et des hommes dans l'accès aux ressources et dans la distribution des ressources.

L'égalité entre les femmes et les hommes requiert d'accepter et de valoriser d'une manière égale la complémentarité des femmes et des hommes et la diversité des rôles qu'ils jouent dans la société.

Bien que le statut juridique des femmes en Europe se soit incontestablement amélioré ces dernières décennies, en réalité l'égalité est loin d'être acquise. Même si l'on constate des progrès (niveau d'éducation, participation au marché du travail, représentation politique), des disparités entre les femmes et les hommes perdurent dans de nombreux secteurs, maintenant les hommes dans leurs rôles traditionnels et restreignant les possibilités des femmes de faire valoir leurs droits fondamentaux et d'affirmer leur capacité de décision et d'action¹.

Les femmes restent marginalisées dans la vie politique et publique, souffrent de discrimination au travail ou se heurtent à des difficultés pour concilier vie privée, familiale et professionnelle. Elles sont moins payées que les hommes pour un travail de valeur égale et sont, plus souvent que les hommes, en proie à la pauvreté et au chômage.

Le déséquilibre des forces entre les femmes et les hommes trouve son expression la plus extrême dans la violence faite aux femmes, qui constitue à la fois une violation des droits de la personne humaine et un obstacle majeur à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le changement des relations entre les femmes et les hommes, l'autonomisation des femmes et l'éradication des stéréotypes négatifs liés aux rôles de genre traditionnels sont des conditions indispensables pour instaurer l'égalité, conditions qui profitent à la société dans son ensemble, y compris sa composante masculine et les générations à venir. Comme une étude approfondie l'a montré dans une multitude de contextes, lorsque les femmes ont les mêmes chances que les hommes de mener une vie socialement et politiquement active, les économies et les sociétés prospèrent. Globalement, une participation plus équilibrée des femmes aux processus décisionnels contribue à faire évoluer la société dans un sens positif, suscitant des changements dans la législation, les politiques, les services, les institutions et les normes sociales.

Le Conseil de l'Europe et l'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est capitale pour la protection des droits de la personne, le fonctionnement de la démocratie, le respect de l'Etat de droit, la croissance économique et la compétitivité.

Les travaux de pionnier du Conseil de l'Europe dans les domaines des droits de la personne et de l'égalité des femmes et les hommes ont abouti à l'instauration d'un cadre politique et législatif solide qui, s'il était mis en œuvre, ferait considérablement progresser les droits des femmes et rapprocherait les Etats membres d'une égalité de fait entre les femmes et les hommes.

1. La capacité de décision et d'action s'entend ici dans sa dimension personnelle, dans le contexte familial et dans la sphère publique (World Development Report 2012 : Gender Equality and Development/version abrégée : Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Egalité des genres et développement - Abrégé)



Le Conseil de l'Europe s'emploie à lutter contre les stéréotypes liés au genre, contre le sexisme et la violence à l'encontre des femmes sous toutes ses formes. Il ambitionne un changement des mentalités et des attitudes, promeut une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie politique et publique et encourage l'intégration d'une perspective de genre dans l'ensemble des programmes et politiques. A partir des années 1980, l'Organisation a rempli la mission de proposer des normes européennes qui ont abouti à une nouvelle conception de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes et ont orienté la suite de son développement en Europe. Parmi les réalisations majeures en la matière, il faut citer la rédaction de deux traités, et notamment : la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (STCE n° 197) et la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (STCE n° 210)

Ces fondations solides permettent au Conseil de l'Europe d'innover en explorant d'autres moyens de réaliser son objectif, en approfondissant la réflexion sur le rôle des normes et des mécanismes en matière d'égalité et en étudiant les possibilités de tirer un meilleur parti de ces stratégies.

Le Programme transversal du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes, lancé en 2012, vise à accroître la portée et la visibilité des normes en matière d'égalité des femmes et les hommes, à encourager leur mise en œuvre dans les Etats membres grâce à un éventail de mesures, dont l'approche intégrée de l'égalité et des initiatives dans un certain nombre de domaines prioritaires. Pour atteindre cet objectif, le programme a besoin d'un soutien politique et financier permanent, essentiel pour mobiliser tous les organes de prise de décision ainsi que de conseil et de suivi du Conseil de l'Europe en les associant à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. La Commission du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur de cette initiative. Cette Commission mène ses travaux et ses activités avec l'aide substantielle d'un réseau de points de contact nationaux dans chaque Etat membre, des rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes nommés parmi les membres des comités directeurs et d'autres organes de suivi du Conseil de l'Europe, ainsi que du coordinateur thématique du Comité des Ministres sur l'égalité et la traite.

Les domaines d'action prioritaires incluent notamment :

- Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme, avec un accent particulier sur les médias et l'image de la femme ;
- Garantir l'égalité d'accès des femmes à la justice, avec un accent particulier sur l'accès à la justice par les femmes victimes de violence, les obstacles persistants rencontrés par les femmes pour bénéficier d'un accès égal à la justice, les lacunes dans les travaux de recherche et le manque de données ventilées par sexe ;
- Prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes, avec un accent particulier sur la ratification et la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ;
- Assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique, avec un accent particulier sur le suivi de l'application de la Recommandation Rec(2003)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique ;
- Intégrer dans toutes les politiques et dispositions du Conseil de l'Europe une démarche soucieuse d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour atteindre ses buts et ses objectifs, le Conseil de l'Europe s'efforce de développer et de renforcer sa coopération avec ses organisations partenaires, et notamment l'UE, les Nations Unies et ses différentes agences, principalement l'ONU-Femmes, l'OSCE, l'OCDE et la Banque mondiale.

A propos du Conseil de l'Europe

Fondé en 1949, le Conseil de l'Europe réunit 47 Etats membres et cherche à élaborer des principes communs et démocratiques fondés sur la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres textes de référence sur la protection des personnes.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter notre site web :

<http://www.coe.int/equality> ou adresser un courriel à gender.equality@coe.int